



N°70- Juillet-Août 2016 -

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous pour faire part de la naissance d'un restaurant scolaire à Minversheim, dans l'espace loisirs jeunes de la salle polyvalente.

Ce service a été mis en place par les communes de Minversheim, d'Alteckendorf et d'Ettendorf suite à la saturation des périscolaires de Schwindrathheim, Hochfelden et Wickersheim. Bien que les périscolaires relèvent de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, celle-ci nous a invités à nous débrouiller seuls (le désaccord entre les trois collectivités sur l'implantation du Groupe Scolaire Nord y est sans doute pour quelque chose !)

A l'origine, c'est mon collègue Alain Hipp, Maire d'Alteckendorf qui a eu cette idée, et une première réunion s'est tenue le 9 mai dernier à la mairie d'Alteckendorf. Une fois que la mèche était allumée tout s'est enchaîné.....

Une Régie a été créée pour gérer les recettes et les dépenses de fonctionnement, la commune de Minversheim prend intégralement en charge les dépenses d'investissement qui se montent à environ 11 000€HT. Les associations qui occupent d'habitude cette salle pourront également bénéficier de ces nouveaux matériels.

Le transport entre nos 3 villages est assuré par l'entreprise SAS Mugler d'Ingwiller.

Deux accompagnatrices, Mme Muriel Ludmann et Mme Sandra Fuchs, ayant le statut d'ATSEM ont été recrutées en contrat à durée déterminée: 12 heures hebdomadaires pour accompagner et encadrer les 35 enfants inscrits. Quelques places sont conservées pour les éventuels nouveaux arrivants de nos 3 communes.

Au nom de tous mes collègues élus, je leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

Je tiens à remercier les membres de l'ASCLM pour la mise à disposition du local, et surtout très chaleureusement, mes deux Adjointes Yvette Holtzmann et Annette Epp, qui se sont investies « corps et âme » de manière titanesque en cette période de vacances pour la réalisation de ce beau projet, tant sur le plan équipement du local que sur le plan administratif et réglementaire qui, comme vous le savez, relève surtout de beaucoup de patience.

Je tenais à leur faire part de toute ma reconnaissance et de toute ma gratitude pour leur engagement au service de la commune.

Mes remerciements vont également à celles et ceux qui ont répondu présent pour le déménagement et le réaménagement de l'école primaire, une même opération sera reconduite pour la mairie.

Je profite également de ce message, pour souhaiter à chacun d'entre vous une très bonne rentrée.

Bien cordialement, Bernard Lienhard, Maire



C'est la rentrée !

A Minversheim, la rentrée s'est déroulée sans soucis particuliers. Mme Kister-Pereira modifie cette année son temps de travail et partagera sa classe de CE2-CM1 le jeudi avec Mme Bernhard. Elles ont accueilli toutes les deux les élèves dans une salle de classe totalement rénovée, désormais équipée de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite. Mme Hournat-Ruby, Directrice s'occupe des CE1-CE2. Mme Wolff, quant à elle, a accueilli 5 nouveaux élèves qui effectuaient leur première rentrée.

Nous souhaitons à tous, élèves et enseignants, une très bonne année sous le signe de la réussite !



Ouverture du restaurant scolaire

Depuis le 1^{er} septembre, le restaurant scolaire installé cet été est opérationnel ! Mesdames LUDMANN et FUCHS gèrent toute l'organisation (transport, mise en place, service, animation, rangement et hygiène des locaux) de mains de maîtres. Elles accueillent en moyenne 27 élèves chaque jour, originaires d'Alteckendorf, Ettendorf et Minversheim. Les retours des différents participants sont très positifs !



Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 25 juillet 2016

Travaux mairie- école : avenant Lot 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de conclure l'avenant d'augmentation du lot 1 « Préparation et modifications intérieures » avec l'entreprise Kelhetter sise à Strasbourg dans le cadre des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole en raison de la démolition d'une dalle en béton et de la dépose d'un mur en briques pour un montant de : 814,07 € HT, soit nouveau montant du marché : 9 264,02 € HT

Travaux mairie- école : remplacement des fenêtres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'harmoniser la façade du bâtiment Mairie -Ecole en remplaçant les anciennes fenêtres en bois par des fenêtres en PVC blanc et d'en profiter pour supprimer les barreaux de celles-ci. Les travaux sont confiés à l'entreprise Bieber sise 1 rue du Tiergarten à Diemeringen pour un montant estimé à 2 963,65 € HT.

Restaurant scolaire

Sur proposition du Maire les membres du Conseil Municipal décident la constitution du service administratif du restaurant scolaire, sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière, individualisée dans un budget annexe au budget principal de la commune.

Cette régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation composé d'un président et d'un directeur.

Les membres du Conseil d'exploitation sont : M. Bernard LIENHARD, Mme Yvette HOLTZMANN, Mme Annette EPP, M. Franck LANG.

En sa qualité de directeur, Mme Sandrine SNEIJ assiste aux séances du conseil d'exploitation avec voix consultative, sauf lorsqu'elle est personnellement concernée par l'affaire en discussion.

Le budget du restaurant scolaire pour l'année 2016 est le suivant :

Dépenses de fonctionnement: 15 700 € Recettes de fonctionnement : 15 700 €

Le montant de la participation des parents est fixé à 6,50 € par jour et par enfant. Ce tarif pourra être revu à chaque rentrée scolaire.

La régie de recettes du service RESTAURANT SCOLAIRE, budget annexe de MINVERSHEIM, est installée à la mairie de Minversheim, 24 rue Haute.

Elle encaisse le prix facturé (en espèces ou chèque) pour la prestation proposée aux enfants inscrits au restaurant scolaire, qui comprend : le repas, le transport et l'encadrement pendant la pause méridienne.

Le régisseur est tenu de verser au comptable de la trésorerie de Hochfelden le montant de l'encaisse au minimum une fois par mois.

Il est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur et percevra une indemnité de responsabilité : 110 € par an si le montant des

encaissements mensuels est inférieur à 3000 € ; 120 € par an si le montant des encaissements mensuels est compris entre 3001 € et 4600 €.

Le Conseil Municipal adopte le règlement de fonctionnement de la cantine (disponible pour consultation à la mairie et remis à chaque famille au moment de l'inscription)

Restaurant scolaire : choix des prestataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de retenir l'entreprise Dupont restauration pour la fourniture des repas pour le restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016 au prix de 2,83 € TTC pour les maternelles, 3,08€ TTC pour les primaires et 3,47 € TTC pour les adultes.

Chaque repas sera composé de 4 éléments dont un élément bio.

- de retenir l'entreprise de transport Mugler pour acheminer les enfants d'Alteckendorf, d'Ettendorf et de Minversheim vers le restaurant scolaire pour un prix de 90,07 € TTC par jour.

Restaurant scolaire : acquisition de matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les fournitures suivantes :

- 1 lave-vaisselle, 1 plonge, 1 meuble de rangement et 1 chariot de service pour un montant d'environ 4 077,15 € HT auprès de l'entreprise AAE de Schweighouse- sur- Moder
- 1 lot de couverts et de vaisselle auprès de l'entreprise AAE de Schweighouse- sur- Moder pour un prix estimé à 668,77 € HT
- 2 tables, 12 chaises, 1 armoire à pharmacie, 1 armoire d'entretien, 1 aspirateur et 1 poubelle auprès de la société Manutan Collectivités pour un montant estimé à 1 284,08€ HT

Pour réaliser ces acquisitions il y a lieu d'effectuer les modifications budgétaires suivantes, dans le budget principal de la commune :

Article 2158 : + 3 000 €

Article 2184 : - 3 000 €

Restaurant scolaire : travaux Espace jeunes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- de retenir l'entreprise Dollinger sise à Berstheim, pour les travaux sanitaires permettant l'installation du lave- vaisselle, du nouveau chauffe-eau et d'une plonge pour un montant estimé à 2 123,30 € HT :
- de retenir l'entreprise Halbwachs pour effectuer les retouches de peinture après les travaux sanitaires pour un montant maximum estimé à 600 € HT.

Adhésion à l'ASSEDIC

Le Maire informe le Conseil Municipal que les agents non titulaires et non statutaires, recrutés par la commune en fonction des besoins, peuvent, après signature d'un contrat avec les ASSEDIC, être pris en charge par cette structure lors de l'arrêt de leur contrat de travail.

Il rappelle qu'à compter du 1^{er} septembre 2016, la commune recrutera deux personnes à temps non complet en qualité de contractuelles pour faire fonctionner le restaurant scolaire et de ce fait sera concernée par cette adhésion.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer aux ASSEDIC, pour l'ensemble du personnel non titulaire et non statutaire de la commune, et autorise le Maire à signer le contrat d'adhésion révocable ainsi que tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Séance du 29 août 2016

Travaux mairie- école : avenants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure les avenants d'augmentations dans le cadre des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole :

- du lot 4 « Carrelage » avec l'entreprise Dipol Sa sise à Geispolsheim Gare en raison de la mise en place d'une micro chape dans l'espace accueil de la mairie et la réalisation d'un caisson cache tuyau pour un montant total de : 588,38 € HT, soit nouveau montant du marché : 2 729,56 € HT

- du lot 5 « Revêtements de sol souples » avec l'entreprise BDR Sarl sise à Illkirch en raison de la dépose, et repose d'un nouveau revêtement de sol pvc sur le dégagement et les 6 marches du couloir pour un montant total de : 586,05 € HT, soit nouveau montant du marché : 5 154,68 € HT

- du lot 9 « Chauffage-sanitaire » avec l'entreprise Stoltz Micaël sise à Lampertsloch en raison du remplacement de 110ml de tubes cuivre, des fixations des radiateurs, de la dépose et du remplacement de la conduite d'eau froide entre le sous- sol et le 1^{er} étage, et de la mise en place d'un radiateur supplémentaire et modification des conduites pour un montant total de : 3 191,00 € HT, soit nouveau montant du marché : 5 601,00 € HT

Participation des communes aux charges du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- demande que chaque commune s'engage à participer aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'enfants inscrits au dit service et accepte que les frais d'électricité, d'eau et de chauffage de la salle mise à disposition pour le restaurant soient remboursés par Alteckendorf et Ettendorf à la commune de Minversheim selon un forfait qui sera déterminé après quelques mois de fonctionnement.

Restaurant scolaire : création de deux postes d'ATSEM

Le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'Atsem à temps non complet en qualité de contractuel pour une durée hebdomadaire de service de 10.85/35^{ème} du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017.

Suppression et création de poste pour cause d'augmentation de la durée hebdomadaire de service

La création du service « restaurant scolaire » impacte le travail de notre agent technique. De ce fait, le temps de travail hebdomadaire de l'agent concerné doit être ajusté. Pour cela, il convient de supprimer au 31 août 2016 le poste permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de service de 8/35^{ème} et de créer le même poste permanent à compter du 1^{er} septembre 2016 avec une durée hebdomadaire de travail de 10/35^{ème}.

Travaux mairie : mise en place de grilles sur soupiraux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la mise en place par l'entreprise MSP d'Alteckendorf, de 3 grilles sur les soupiraux de la mairie afin de permettre une aération et ainsi éliminer au fur et à mesure l'humidité du sous-sol du bâtiment, pour un montant de 630 € HT.

Subvention coopérative scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer

- une subvention de 442 € à la coopérative scolaire du RPI, pour classe de découverte de 4 jours à la Hoube organisée en novembre 2016 par les classes de Mme Hournat et de Mme Pereira, correspondant à la participation de 17 élèves de Minversheim sur présentation d'une attestation de participation précisant le nombre d'élèves concernés.
- une subvention exceptionnelle de rentrée de 110 € à la coopérative du RPI Alteckendorf-Minversheim

Subventions pour voyages scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

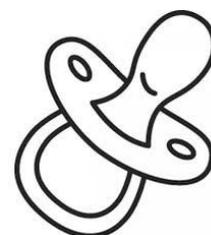
- 32,50 € pour Justine Lechner, domiciliée 8 rue du Faubourg, ayant participé au voyage en Angleterre
- 32,50 € pour Océane Zaepfel, domiciliée 16 Rue du Faubourg, ayant participé au voyage à Berlin
- 26 € pour Aymeric Zaepfel, domicilié 16 Rue du Faubourg, ayant participé aux Championnats de France UNSS

Divers

Etat civil

Le 15 août est née **Lena**, fille de Vanessa et Stéphane VUILLAUME.

Bienvenue à cette nouvelle citoyenne du monde et félicitations aux parents.



Chasses battues

L'Association de Chasse du Koppenberg nous rappelle sa campagne de battues en cours sur le ban de Minversheim, merci de bien vouloir noter dans vos agendas les dates suivantes :

- Dimanche 16 octobre 2016
- Samedi 29 octobre 2016
- Dimanche 13 novembre 2016
- Samedi 26 novembre 2016
- Dimanche 11 décembre 2016
- Samedi 14 janvier 2017

AGESP

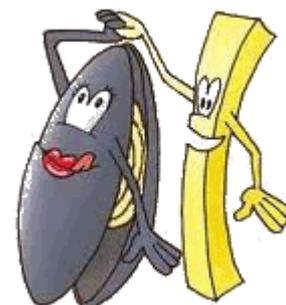


L'AGESP organise sa traditionnelle
SOIREE MOULES-FRITES

Le **8 octobre 2016** à la Salle Polyvalente de Minversheim

Réservations au 06.85.58.20.42 ou 06.84.58.57.51

A partir du 15 septembre 2016



Ramonage



L'entreprise de ramonage Fischer sera de passage dans notre commune à partir du **jeudi 21 septembre 2016**.

Collecte exceptionnelle de déchets dangereux et de pneus

Une Collecte exceptionnelle des Déchets Dangereux **réservée aux particuliers**, aura lieu le **samedi 17 septembre 2016** sur la déchetterie professionnelle de la société EDIB de 8h à 12h et 13h30 à 17h, Z.A. Quai du Canal à HOCHFELDEN (à proximité de BÉTON FEHR).

Présentation obligatoire du badge d'accès en déchetterie.

Quels déchets sont réceptionnés ?

- Peintures, solvants, vernis ; Liquides acides (produits corrosifs,...) ; Déchets chlorés (trichloréthylène,...) ; Liquides basiques (eau de javel, décapants,...) ; Déchets phytosanitaires (pesticides, engrais,...) ; Néons et lampes

Collecte de pneus le même jour, limitée à 4 pneus sans jantes par foyer.



Les travaux de mise aux normes de la mairie avancent bien. La partie mairie n'est pas encore achevée et nous vous réitérons nos excuses pour la gêne occasionnée.

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09